

## La résidence gâtinaise : MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées)



### Programme :

24 appartements, un réfectoire, une salle de détente, un parc.

**Date de réalisation :** 2019

### Concepteur(s) :

LANCEREAU ET MEYNIEL, architectes

### Maître d'ouvrage :

Ville de Corbeilles-en-Gâtinais

**Surface :** 1 726 m<sup>2</sup>

**Coûts :** 2 090 000 euros (TTC)

*Photos : CAUE du Loiret*

Mise en service en 1972, la station était devenue vétuste, et ne respectait plus la réglementation en vigueur en termes de rejets en Loire. Les deux principaux objectifs de cette reconstruction ont été la performance technique (technologie membranaire) et l'insertion dans le paysage.

Construite sur un terrain communal, la maison d'accueil rural pour personnes âgées (MARPA) de Corbeilles-en-Gâtinais, est située le long d'un cheminement doux reliant le verger communal à la place de l'église. Le cœur du site est occupé par un espace public végétalisé non clos qui participe à l'inscription de l'opération dans le centre-bourg et permet de rejoindre rapidement l'activité commerciale et de service du village par un réseau de venelles.



Côté rue, l'équipement est implanté à l'alignement. Il reprend la disposition des habitations traditionnelles organisées en U autour de cours communes.

Les volumes bâtis reprennent les gabarits des constructions du bourg en alternant les toitures à deux pentes traditionnelles et les toits terrasses. Dans un même esprit alliant identité locale et modernité, l'architecture combine les éléments en maçonnerie enduite avec des parois et des claustras en bois.

Le plan s'organise autour d'un volume central réunissant les espaces communs (accueil, réfectoire, salons, salle de réunion ouverte à la collectivité...) et les services (réception, cuisine, laverie, chaufferie...). Réparties dans trois ailes, les vingt-quatre appartements de plain-pied (privatifs et locatifs) ouvrent tous sur l'extérieur par des entrées indépendantes tout en étant également desservis par un couloir intérieur. L'un d'eux est dédié à l'hébergement temporaire (pour convalescence, découverte, période hivernale...)

Les espaces extérieurs sont aménagés en parc public sur lequel les logements donnent directement sans l'obstacle d'une clôture. Les principaux arbres présents dans les anciens jardins ont été conservés. Ils ont été complétés par la plantation d'autres sujets et l'aménagement d'un terrain de boules et d'espaces de jeux dans le but de réaliser une coulée verte ouverte à tous les habitants du village.



### Rôle du CAUE (démarche)

Le CAUE est intervenu en amont du projet pour aider la commune à construire une vision d'ensemble de son projet et définir sa commande avant de faire appel à un maître d'œuvre.

